



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pompes funebres

Question écrite n° 6036

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a M le ministre de l'interieur de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre pour reduire les couts du service des pompes funebres generales. Ceux-ci paraissent en effet a l'heure actuelle tout a fait excessifs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'interieur et le secretaire d'Etat charge des collectivites territoriales ont engage une reflexion d'ensemble sur les conditions d'exercice du service public des pompes funebres. C'est ainsi que le principe d'une mission confiee conjointement a l'inspection generale de l'administration, a l'inspection generale des affaires sociales et a l'inspection generale des finances a ete arrete. Celle-ci permettra notamment de dresser un bilan des conditions d'application de la reglementation actuelle et de formuler des propositions dans la perspective d'une evolution du service des pompes funebres. Des dispositions tendant a redefinir les conditions d'exercice du service public des pompes funebres seront prises en tant que de besoin a l'issue des travaux de reflexion.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6036

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3510